

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025 A 20 HEURES 30 MINUTES**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal
légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mme FERREY Floriane, M. FORTIN Denis, M. GUILBERT Joël, Mme LECARPENTIER
Christelle, M. LEFEVRE, Antoine Mme LEMIERE Isabelle, M. LE TOUTEN Loïc, M. ONFROY
Jacques

Absents excusés :

M. GUESDON Mickaël pouvoir à Mme LECARPENTIER Christelle

Mme FRIGOT Stéphanie

Mme Emilie MONTAGNE

Secrétaire de séance : Mme FERREY Floriane.

Approbation du compte rendu du 18/11/2025 :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

**Délibération pour la participation sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure
de la labellisation :**

A compter du 01 janvier 2026, tous les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer
financièrement à la complémentaire santé (mutuelle santé) de leurs agents. Cette contribution est versée
uniquement soit aux agents ayant souscrit un contrat labellisé, La participation minimale de l'employeur
étant fixée à 15 € par mois et par agent. M. le Maire propose donc de participer à la hauteur de 15 € par
agents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver, par 9 voix « pour »,

Demande de subvention :

Demande pour un voyage scolaire d'une habitante scolarisée à l'école Sainte Marie de Valognes, le
Conseil Municipal n'a pas souhaité participer, privilégiant les élèves scolarisés dans les écoles de
Montebourg, mais se réserve le droit de verser dans les écoles hors mais dans le cas d'une situation
particulière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention, par 9 voix « contre »,

Délibération acceptation fonds de concours pour effacement de réseaux et pose candélabres leds :

M le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter les fonds de concours de
l'Agglomération du Cotentin pour l'effacement de réseaux et la pose de candélabres leds rue Saint-Clair,
d'un montant de 28 712€. Le Conseil approuve par 9 voix « pour ».

Délibération acceptation fonds de concours pour le vitrail de l'église :

M le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter les fonds de concours de
l'Agglomération du Cotentin pour la rénovation du vitrail de l'église situé au-dessus de la porte d'entrée
principale, d'un montant de 4 857€. Le Conseil approuve par 9 voix « pour ».

Informations et communications diverses

M. le Maire informe les membres du conseil de son entretien avec le CDPENAF (La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier) le jeudi 11 décembre 2025, concernant la demande de construction d'un poulailler sur la commune, lors de cette réunion M. le Maire a exposé les inquiétudes formulée dans la délibération du 1811/2025, indiquant également que la commune était atypique du à sa particularité de ne pas avoir de bourg et que le paysage faisait partie du patrimoine. L'avis des membres de la CDPENAF sera important.

M le Maire informe les membres du Conseil qu'il est convié à une réunion ces prochains jours concernant la fin de chantier pour effacement de réseaux rue Saint-Clair.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30